



Demande de conseil pour procedure

Par **daumick**, le **02/02/2010** à **15:38**

Bonjour,

j'ai acheté un camion snack ambulant a une personne en activité dans se domaine, celle-ci ne m'a pas tenu informée qu'elle était en auto entreprise ni sur le site de vente. Ayant crée mon entreprise dans le meme temps je ne savais pas qu'il ne recupéré pas de tva, car si il aurais précisé sur le site qu'il était en auto entreprise, je me serais renseigné avant d'acheter le camion d'un montant quand meme de 19500 euros donc a peu pres 3800 euro de tva que je croyais me faire rembourser.

Pouvez vous me renseigner si une procedure existe contre ce genre de personne.

Merci d'avance

Mr Michael Daumard